



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 64314

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes exprimées par le Syndicat national autonome des médecins de santé publique de l'Education nationale (SNAMSPEN) relativement à la proposition 41 du rapport de la commission pour l'avenir de la décentralisation présidée par M. Mauroy (Pierre). Cette proposition envisage de « transférer au département la médecine scolaire et les assistantes sociales qui y concourent et permettre une délégation aux intercommunalités conformément au principe de subsidiarité ». Le SNAMSPEN s'inquiète de savoir si cette proposition fait partie de celles qui doivent être étudiées en priorité et, si tel était le cas, il souhaiterait connaître les conditions dans lesquelles ce transfert est envisagé. En conséquence, il lui demande quelle est sa position sur ce sujet, les mesures qu'il envisage de prendre, sous quelle forme et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64314

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4218